



Commission de l'agriculture, des
pêcheries, de l'énergie et des
ressources naturelles

Déposé le : 5 NOV. 2014
No : CAPERN-034
Secrétaire : PIERRE-LUC TURGEON

Mémoire présenté par l'AQPER
à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
sur le Projet de loi n°11 :

Loi sur la Société du Plan Nord

Montréal
3 novembre 2014



© 2014
AQPER
211, Place d'Youville, suite 04
Montréal, QC, H2Y 2B3

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)

Porte-parole de l'industrie au Québec et fondée en 1991, l'AQPER regroupe tous les principaux intervenants du secteur des énergies renouvelables, de l'hydraulique à l'éolien, en passant par les bioénergies et la valorisation énergétique de la biomasse forestière résiduelle. L'AQPER est un interlocuteur privilégié qui assure un lien entre l'industrie et les représentants des gouvernements et des organismes publics impliqués dans le secteur énergétique. Elle participe aux grands débats et aux prises de décisions sur l'évolution et le rayonnement de l'industrie de l'énergie renouvelable au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Association québécoise de la production d'énergie renouvelable.....	3
Mise en contexte.....	5
Section I : les énergies renouvelables : un catalyseur de développement durable.....	7
Section II : bureau de commercialisation.....	11
<i>Besoins énergétiques</i>	11
<i>Maintien et développement de l'expertise québécoise</i>	12
Section III : Assemblée des partenaires et fonds du Plan Nord.....	15
Conclusion.....	19

1 MISE EN CONTEXTE

2

3 Au cours de la dernière décennie, le gouvernement du Québec a dévoilé et mis à jour
4 plusieurs stratégies dans lesquelles les énergies renouvelables ont un rôle à jouer. Le plan
5 d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2020) a un objectif de
6 réduction de 20 % des gaz à effet de serre (GES) sous le niveau de 1990 d'ici 2020.
7 L'énergie et l'aménagement du territoire y sont définis comme des enjeux majeurs. Le
8 PACC 2020 prévoit de réaliser un suivi des investissements versés aux projets
9 municipaux de biométhanisation des résidus organiques. De plus, il promeut la gestion
10 des matières résiduelles pour diminuer les GES, sans égard à leur localisation sur le
11 territoire. Le plan fixe un objectif de réduire les GES issus des sites d'incinération et
12 d'enfouissement. Le plan souhaite le développement d'énergies renouvelables dans le
13 cadre du Plan Nord. Le plan fixe un objectif d'adopter un cadre de gestion préventive et
14 adaptative des ressources forestières.

15 Suite à l'adoption de la loi sur le développement durable en 2006, le gouvernement du
16 Québec a mis en place une stratégie gouvernementale de développement durable 2008-
17 2013 prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Parmi les orientations stratégiques
18 prioritaires figure l'augmentation de la part des énergies renouvelables comme les
19 biocarburants, la biomasse, l'éolien et l'hydroélectricité. Le plan prévoit également
20 d'assurer l'accès aux services de base dans les régions.

21 En 2004, le gouvernement a établi une stratégie énergétique 2006-2015 en priorisant le
22 développement hydroélectrique, éolien, les nouvelles technologies énergétiques, la
23 sécurité des approvisionnements en énergie et un prix de l'électricité protégeant la
24 structure industrielle. L'emphase était mise sur le développement des régions et des
25 nations autochtones. La priorité du gouvernement était de mener à terme les deux appels
26 d'offres de 2003 et 2005, soit 3000 MW au total. La stratégie prévoit des projets pilotes
27 de couplage éolien-diesel dans les réseaux autonomes aux Iles de la Madeleine et au
28 Nunavik ainsi qu'une valorisation des résidus forestiers et agricoles. Elle planifie la

1 déréglementation des activités de distribution du biogaz pour contribuer à sa mise en
2 valeur dans l'objectif de diversifier les approvisionnements en gaz naturel et en pétrole.

3 L'énergie est vitale à la vie tant biologique qu'économique. Le développement du Nord
4 nécessitera de l'énergie et engendrera la production massive de gaz à effet de serre de par
5 la consommation de produits pétroliers.

6 Dans le contexte où différentes stratégies gouvernementales sont en vigueur et où le
7 gouvernement s'apprête à mettre en place la Société du Plan Nord, comment cette
8 dernière réalisera-t-elle sa mission dans une perspective de développement durable tout en
9 respectant les objectifs de diminution de gaz à effet de serre ? Le présent mémoire
10 présente des moyens par lesquels les énergies renouvelables permettront au gouvernement
11 du Québec de concilier le développement économique, social et environnemental dans le
12 contexte du développement du Nord québécois.

13

1 **SECTION I : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN CATALYSEUR DE**
2 **DÉVELOPEMENT DURABLE**

3

4 Les énergies renouvelables sont compétitives et valorisent les ressources naturelles
5 locales : l'eau, le vent, la forêt et les déchets. Elles sont génératrices de retombées locales
6 positives tout en créant des emplois. D'ailleurs, la filière éolienne a permis la création de
7 5000 emplois au Québec en une décennie à peine.

8 En 2008, le Québec a rejoint la Californie dans la Western Climate Initiative (WCI) un
9 regroupement ayant pour objectif de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de
10 20 % sous le niveau de 2005 d'ici 2020. La WCI a mis en place un mécanisme de
11 plafonds-échanges de crédits carbone dans un marché réglementé liant le Québec à la
12 Californie. Dans ce contexte, les énergies renouvelables peuvent permettre aux entreprises
13 qui les utilisent de vendre des crédits carbone sur le marché et d'ainsi accroître leurs
14 revenus tout en diminuant leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela fait en sorte que les
15 entreprises deviennent compétitives. C'est le cas dans l'industrie minière avec la mine
16 Raglan du groupe Glencore qui s'est associée avec Tugliq Énergie pour faire fonctionner
17 ses infrastructures, lesquelles nécessitaient 60 millions de litres de diesel par an¹. Adriana
18 Resources songe à utiliser l'énergie éolienne pour son projet situé au Lac Oteluk,
19 requérant 650 MW². Ces initiatives ainsi que le marché du carbone nord-américain
20 encourageront le Québec à réduire sa dépendance au pétrole. Le Québec importe 100 %
21 du pétrole qu'il consomme et cet achat est le premier poste d'importation de la balance
22 commerciale, avec plus de 10 G\$³. Il exporte aussi pour 495 M\$⁴ de mazout lourd. En
23 2013, le Québec a importé du pétrole raffiné pour 3 157,2 M\$⁵ et exporté pour 557,5⁶ M\$
24 de diesel. Le Québec importe également 100 % du gaz naturel qu'il consomme. Même si

¹ M. Christophe Leduc, 2014, *L'éolien souffle sur le Nunavik*, 49^{ème} parallèle// Vol. 2 No 4. Automne 2014

² Idem

³ Institut de la statistique, 2012

⁴ Exportations des principaux produits selon le SCPAN, désaisonnalisées et en dollars courants, Québec, août 2014 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/commerce-exterieur/expc1008.htm>

⁵ Importations des principaux produits selon le SCPAN, non-désaisonnalisées et en dollars courants, Québec, août 2014 <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/commerce-exterieur/imp1008.htm>

⁶ Exportations des principaux produits selon le SCPAN, désaisonnalisées et en dollars courants, Québec, août 2014

1 son prix en Amérique du Nord est parmi les plus faibles au monde, cette importation a un
2 impact sur la balance commerciale du Québec.

3 **Recommandation 1 :**

4 **Les sources d'énergie renouvelable doivent être privilégiées pour la production et la**
5 **consommation énergétique dans le Nord. En agissant de la sorte, le Québec réduirait**
6 **ses importations d'énergies fossiles et améliorerait le solde de sa balance**
7 **commerciale.**

8 En 2010, vingt sites de production thermique hors-réseau (appartenant à Hydro-Québec
9 Distribution) ont produit près de 391 GWh d'électricité⁷; le coût d'exploitation desdites
10 génératrices, alimentées au diesel ou au mazout lourd, s'est élevé à 156 M\$⁸. Le
11 remplacement de ce combustible fossile par un couplage éolien/diesel, éolien/gaz naturel
12 ou, ultimement, éolien/hydrogène permettra de réduire considérablement, voire d'annuler
13 les émissions de GES, de ces centrales. Près de 300 MW de puissance éolienne était
14 notamment prévu à cette fin dans la dernière stratégie énergétique. Comme l'échéance de
15 2020 se rapproche à grands pas, il devient plus que jamais nécessaire d'aller de l'avant
16 avec l'installation de ces éoliennes et leur intégration à ces micro-réseaux alimentés au
17 méthane et ultimement à l'hydrogène.

18

19 **Recommandation 2 :**

20 **Le gouvernement du Québec doit aller de l'avant avec le développement des 300**
21 **MW éoliens prévus à la stratégie énergétique 2006-2015 afin de réduire la**
22 **consommation de produits pétroliers et l'émission de GES sur le territoire du Plan**
23 **Nord. Ces éoliennes permettront notamment le remplacement des génératrices diesel**
24 **vétustes toujours en fonction.**

25

⁷ Hydro-Québec Distribution, 2011

⁸ Id.

1 Le Québec s'est fixé un objectif de réduction de 20 % des GES sous le niveau de 1990
2 d'ici 2020. En 2009, le secteur des transports représentait 43,5 % des GES émis au
3 Québec, soit le premier secteur d'activité en importance en termes d'émissions. Le secteur
4 industriel suivait avec 28 %.

5 Pour atteindre ses objectifs, le Québec devra diminuer sa consommation de combustibles
6 et privilégier des sources d'énergie propre dans le transport et le développement
7 industriel.

Emissions de CO2 par combustible	
Dioxyde de carbone (CO2)	1 CO2éq
Méthane (CH4)	21 CO2éq
Oxyde nitreux (N2O)	310 CO2éq
Hydrofluorocarbones (HFC)	12 à 11 700 CO2éq
Perfluorocarbures (PFC)	6 500 à 9 200 CO2éq
Hexafluorure de soufre (SF6)	23 900 CO2éq
Trifluorure d'azote (NF3)	17 200 CO2éq

8 Source: Enviro-accès

9 En 2011, 758 GWh⁹ d'électricité ont été produits à partir de sources non-renouvelables.
10 Selon l'AQPER, cette énergie pourrait être substituée par des sources renouvelables, ce
11 qui réduirait les émissions de GES dans le cadre du marché du carbone (WCI) et dans un
12 contexte où le prix des hydrocarbures est en constante augmentation.

13

14 Compte tenu de l'ampleur du territoire visé par le Plan Nord, d'autres formes de
15 production énergétique pourront également être utilisées. Certaines communautés
16 pourraient, par exemple, préférer développer une centrale alimentée à la biomasse
17 forestière, compte tenu de l'omniprésence de cette ressource dans leur environnement.
18 Une telle substitution consoliderait également les emplois liés au secteur forestier.
19 D'autres agglomérations pourraient tout aussi bien opter pour de l'électricité produite à
20 partir de biométhane issu des déchets organiques produits par les populations du Nord-du-
21 Québec. De par leur proximité avec une rivière, certaines communautés ou certains sites
22 industriels pourraient opter pour le développement de petites centrales hydrauliques ou
23 l'utilisation d'hydroliennes. Somme toute, de multiples formes d'énergie renouvelable

⁹ Statistique Canada

1 permettront la matérialisation du Plan Nord tout en contribuant aux objectifs de réduction
2 des GES fixés par le gouvernement du Québec. Pour l'AQPER, l'intégration de ces
3 nouvelles sources de production d'énergie verte devrait se faire conjointement avec la
4 construction de micro-réseaux intelligents (*Smart Grid*).

5 **Recommandation 3 :**

6 **Afin de respecter ses objectifs de développement durable et de lutte aux GES,**
7 **l'AQPER recommande au gouvernement du Québec de privilégier des sources**
8 **d'énergie propre dans le transport ainsi que dans le développement industriel et**
9 **énergétique, et ce, en instaurant une teneur minimale d'énergie renouvelable pour**
10 **tout projet réalisé sur le territoire du Plan Nord.**

1 **SECTION II : BUREAU DE COMMERCIALISATION**

2 *A. BESOINS ÉNERGÉTIQUES*

3 Notre prochaine recommandation fait référence à cet extrait du projet de loi.

4 *6. La Société met en place un Bureau de commercialisation*
5 *ayant pour objet de faire connaître aux entreprises québécoises*
6 *les besoins en fournitures et en équipements des donneurs*
7 *d'ordres œuvrant sur le territoire du Plan Nord.*

8

9 *7. Toute personne peut utiliser une infrastructure désignée par*
10 *le gouvernement dont la propriété est entièrement ou*
11 *partiellement privée, dont la construction a débuté après le*
12 *(indiquer ici la date de l'entrée en vigueur du présent article) et*
13 *qui est située en terres publiques sur le territoire du Plan Nord.*
14 *À défaut d'entente quant au partage des coûts de construction,*
15 *d'entretien et de fonctionnement de cette infrastructure entre le*
16 *propriétaire de l'infrastructure et un utilisateur qui mène des*
17 *activités industrielles ou commerciales, la Société agit à titre de*
18 *médiateur. À défaut d'entente au terme de cette médiation, le*
19 *différend est soumis à l'arbitrage. La décision de l'arbitre n'est*
20 *pas susceptible d'appel.*

21

22 La lecture des articles 6 et 7 amène l'AQPER à constater que certaines entreprises auront
23 des besoins énergétiques à combler afin de développer et d'opérer leurs sites de
24 production ou leurs usines. Dans certains cas, les promoteurs souhaiteront se raccorder au
25 réseau d'Hydro-Québec et négocieront avec cette dernière les termes de leur branchement.
26 Il est également plausible de penser que certaines autres préféreront opter pour une
27 production autonome d'électricité, compte tenu du coût d'opportunité d'un tel
28 raccordement. Dans ce cas, de nouveaux modèles d'affaires pourraient voir le jour dans la
29 mesure où l'information est accessible aux membres de l'AQPER.

30

1 À l'instar de Tugliq, plusieurs entreprises seraient disposées à offrir un service de
2 conception-construction et opération (CCO) des infrastructures de production énergétique
3 pour le compte des sociétés minières. Une telle façon de faire permettrait d'accroître
4 l'offre d'expertise rendue disponible et d'ainsi accroître la compétitivité des projets.
5 N'oublions pas qu'il peut en coûter près de 1,50 \$/kWh pour produire de l'électricité à
6 l'aide de diesel ou de mazout lourd dans le Nord-du-Québec, alors que ce coût peut être
7 abaissé à près de 0.30\$/kWh par les énergies renouvelables.

8

9 **Recommandation 4:**

10 **Dans ce contexte, l'AQPER recommande au Bureau de commercialisation, dans le**
11 **cadre de sa mission, de faire connaître les besoins énergétiques dans les régions non**
12 **raccordées au réseau.**

13 **L'Association est disposée à seconder le Bureau dans cette tâche en mettant à sa**
14 **disposition son réseau de communication avec ses membres.**

15

16 *B. MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE*
17 *QUÉBÉCOISE*

18

19 *71.2. Le Fonds est affecté à l'administration de la Société du*
20 *Plan Nord et au financement de ses activités qui concernent le*
21 *soutien financier d'infrastructures stratégiques, de mesures*
22 *favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la*
23 *recherche et le développement, l'acquisition de connaissances*
24 *ainsi que le financement de la protection de ce territoire et de*
25 *mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins de*
26 *populations qui y habitent. »;*

27

28

1 L'expertise québécoise dans diverses filières d'énergie renouvelable est un atout majeur
2 pour le succès du Plan Nord.

3
4 Dans le domaine des biocarburants, plusieurs entreprises sont actives, comme par
5 exemple Rotsay et Enerkem, qui travaillent avec des équipementiers comme Berlie-Falco
6 située à La Prairie. Le biogaz peut être produit également par des fermes grâce à la
7 valorisation des déchets organiques, ce qui permet aussi de leur assurer une pérennité
8 financière. Ces projets sont menés par des promoteurs tels Bio-Terre Systems, Bio-
9 Méthatech et Électrigaz. L'apport du biogaz, par son injection dans le réseau gazier, a
10 toute sa place dans une perspective d'approvisionnement du Nord avec des énergies
11 renouvelables. D'ailleurs, la compagnie Diamants Stornoway s'approvisionnera en gaz
12 naturel liquéfié fourni par Gaz Métro¹⁰. En réservant le biogaz pour l'approvisionnement
13 de tels projets, il serait possible d'y produire une électricité verte à partir de génératrices
14 alimentées avec un tel gaz.

15
16 La filière éolienne, quant à elle, s'est formée une expertise durant les dix dernières années
17 grâce aux annonces de quatre appels d'offres. Un tissu industriel s'est dessiné sur
18 l'ensemble du Québec avec des promoteurs, turbiniers et équipementiers. Diverses
19 organisations ont été créées, notamment le TechnoCentre éolien, le Créneau d'excellence
20 ACCORD en éolien, le Centre collégial de transfert de technologie, le Centre québécois
21 de formation en maintenance d'éoliennes ainsi qu'un laboratoire de recherche sur
22 l'aérodynamisme des éoliennes en milieu nordique. Des programmes de recherche ont été
23 mis en place entre le TechnoCentre éolien et plusieurs acteurs : l'École de technologie
24 supérieure de Montréal, l'Université du Québec à Rimouski, l'Institut de recherche
25 d'Hydro-Québec, le CÉGEP de la Gaspésie et des Îles et le Centre national de recherche
26 technique de la Finlande.

27 L'industrie des énergies renouvelables a su adapter ses projets en fonction des
28 préoccupations des milieux d'accueil, si bien qu'un tiers des projets éoliens des deux
29 premiers appels d'offres n'ont pas nécessité d'audience du BAPE. Le 3ème A/O éolien a

¹⁰ Gaz Métro, 30 septembre 2014, *Communiqué de presse, Le gouvernement du Québec et Gaz Métro s'associent pour rendre disponible du gaz naturel liquéfié dès 2016*

1 permis l'instauration de projets communautaires. Le 4ème A/O permettra aux
2 municipalités d'être partenaires, de s'impliquer dans la gestion des projets et de bénéficier
3 de redevances qui leur permettront d'enrichir les communautés et de financer divers
4 projets.

5 Forte de cette expérience, l'AQPER encouragera le développement de nouveaux modèles
6 d'affaires entre ses membres producteurs, les compagnies minières et les communautés
7 autochtones afin que les énergies renouvelables alimentent le développement du Nord.

8 Le Québec bénéficie d'une expertise mondiale en hydroélectricité en termes de
9 conception, de construction, d'équipements, de contrôle et de réfection des centrales. En
10 plus des grands réseaux d'Hydro-Québec, le Québec bénéficie également de l'apport
11 énergétique d'une vingtaine de producteurs privés.

12 En matière de cogénération à la biomasse forestière, le Québec compte actuellement huit
13 installations actives produisant 200 MW sur les 300 MW prévus au programme d'achat de
14 2009. Cette filière a un grand potentiel de développement notamment dans les régions
15 forestières proches de centres miniers.

16

17 **Recommandation 5 :**

18 **L'AQPER recommande que le Fonds du Plan Nord encourage le maintien et le**
19 **développement de l'expertise des entreprises québécoises spécialisées dans diverses**
20 **filiales et qu'il fasse la promotion de différents modèles d'affaires en fonction des**
21 **contextes géographiques.**

22

23

1 **SECTION III : ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES ET FONDS DU PLAN NORD**

2 *51. La Société nomme les membres de l'Assemblée des*
3 *partenaires de manière à ce qu'elle soit représentative des*
4 *communautés locales et autochtones des territoires du Nunavik,*
5 *de la Baie-James – Eeyou Istchee, de la Côte-Nord et du nord*
6 *du Saguenay- Lac-Saint-Jean ainsi que des principaux secteurs*
7 *d'activité concernés.*

8

9 En tant que membre de l'Assemblée des partenaires et le représentant d'un « des
10 principaux secteurs d'activités concernés », l'énergie, l'AQPER offre sa disponibilité et
11 son expertise pour poursuivre son apport constructif dans le développement économique
12 du Québec et du Nord québécois. Afin de mener à bien le développement durable du Nord
13 tout en respectant les objectifs de réduction de GES, la mise à contribution des énergies
14 renouvelables sera incontournable. Afin de maintenir, voire même d'accroître, l'efficacité
15 des travaux des différents comités impliqués dans ce processus, l'AQPER en vient à la
16 recommandation suivante :

17 **Recommandation 6 :**

18 **L'AQPER recommande au gouvernement du Québec de maintenir l'Association au**
19 **sein de la Table des partenaires du Plan Nord.**

20 *4. La Société a pour mission, dans une perspective de*
21 *développement durable, de contribuer au développement*
22 *intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité*
23 *avec les orientations définies par le gouvernement relatives au*
24 *Plan Nord.*

25

26 *Loi instituant le Fonds du Plan Nord*

27 *71. 2. Le Fonds est affecté à l'administration de la Société du*
28 *Plan Nord et au financement de ses activités qui concernent le*

1 *soutien financier d'infrastructures stratégiques, de mesures*
2 *favorisant le développement du territoire du Plan Nord, la*
3 *recherche et le développement, l'acquisition de connaissances*
4 *ainsi que le financement de la protection de ce territoire et de*
5 *mesures sociales visant notamment à répondre aux besoins des*
6 *populations qui y habitent. »;*

7
8 Le fonctionnement de la Société et la gestion du Fonds doivent se faire dans le respect des
9 principes du développement durable afin de rencontrer les objectifs économiques, sociaux
10 et environnementaux.

11 **Recommandation 7:**

12 **L'AQPER recommande que l'article 71.2 comporte une clause favorisant le**
13 **financement de projets souhaitant respecter les seize principes du développement**
14 **durable et rendant essentielle la gestion durable des activités du Plan Nord.**

15

1 Au terme de son analyse du projet de loi no 11, *Loi sur la Société du Plan Nord*,
2 l'AQPER émet 7 recommandations servant à bonifier la vision gouvernementale.

3 **1 - Les sources d'énergie renouvelable doivent être privilégiées pour la production et**
4 **la consommation énergétique dans le Nord. En agissant de la sorte, le Québec**
5 **réduirait ses importations d'énergies fossiles et améliorerait le solde de sa balance**
6 **commerciale.**

7 **2 - Le gouvernement du Québec doit aller de l'avant avec le développement des 300**
8 **MW éoliens prévus à la stratégie énergétique 2006-2015 afin de réduire la**
9 **consommation de produits pétroliers et l'émission de GES sur le territoire du Plan**
10 **Nord. Ces éoliennes permettront notamment le remplacement des génératrices diesel**
11 **vétustes toujours en fonction.**

12 **3 - Afin de respecter ses objectifs de développement durable et de lutte aux GES,**
13 **l'AQPER recommande au gouvernement du Québec de privilégier des sources**
14 **d'énergie propre dans le transport ainsi que dans le développement industriel et**
15 **énergétique, et ce, en instaurant une teneur minimale d'énergie renouvelable pour**
16 **tout projet réalisé sur le territoire du Plan Nord.**

17 **4 - Dans un contexte, l'AQPER recommande au Bureau de commercialisation, dans**
18 **le cadre de sa mission, de faire connaître les besoins énergétiques dans les régions**
19 **non raccordées au réseau.**

20 **L'Association est disposée à seconder le Bureau dans cette tâche en mettant à sa**
21 **disposition son réseau de communication avec ses membres.**

22 **5 - L'AQPER recommande que le Fonds du Plan Nord encourage le maintien et le**
23 **développement de l'expertise des entreprises québécoises spécialisées dans diverses**
24 **filières et qu'il fasse la promotion de différents modèles d'affaires en fonction des**
25 **contextes géographiques.**

26 **6 - L'AQPER recommande au gouvernement du Québec de maintenir l'Association**
27 **au sein de la Table des partenaires du Plan Nord.**

1 **7 - L'AQPER recommande que l'article 71.2 comporte une clause favorisant le**
2 **financement de projets souhaitant respecter les seize principes du développement**
3 **durable et rendant essentielle la gestion durable des activités du Plan Nord.**

4

1 CONCLUSION

2 Le gouvernement du Québec s'est fixé plusieurs objectifs en matière environnementale,
3 énergétique et économique. Le respect de la mission de la Société du Plan Nord dans une
4 perspective de développement durable se fera grâce au déploiement des énergies
5 renouvelables sur le territoire du Plan Nord, de même que dans chaque projet industriel
6 s'y réalisant.

7 Les énergies renouvelables permettent la réduction des importations des énergies fossiles
8 et promeuvent la production d'énergie dans des régions isolées et non raccordées au
9 réseau de TransÉnergie. Pour l'AQPER, le Bureau de commercialisation jouera un rôle
10 important pour promouvoir le maintien et le développement de l'expertise de l'industrie à
11 travers le Québec auprès de municipalités, de communautés autochtones et d'entreprises
12 minières.

13 En tant que membre de la Table des partenaires du Plan Nord, l'AQPER recommande au
14 gouvernement du Québec que le Fonds du Plan Nord favorise les projets ayant pour
15 objectif de respecter les principes du développement durable. Il pourra s'agir de projets de
16 production et d'auto-consommation d'énergies renouvelables et de projets à valeur
17 ajoutée facilitant l'accès des communautés à des réseaux locaux pour dynamiser
18 économiquement leur milieu.

19

